



**Fédération  
Syndicale  
Unitaire**

*Gérard Aschieri  
Secrétaire Général de la FSU*

*Jean Fabbri  
Secrétaire Général du SNESup-FSU*

*GA/JF/NO/05.06/035*

**Monsieur Gilles de Robien  
Ministre de l'Education nationale, de  
l'enseignement supérieur et de la recherche**  
110 rue de grenelle  
75700 Paris

Paris, le 2 janvier 2006

**Objet :**  
*convocation d'un CNESER plénier sur la répartition des moyens aux établissements publics  
d'enseignement supérieur*

Monsieur le Ministre,

Suite à notre lettre du 13 décembre 2005, demandant qu'un CNESER soit convoqué, comme de droit pour examiner la répartition des moyens aux établissements publics d'enseignement supérieur, nous avons appris, par une dépêche de presse du 20 décembre, développant une interview du Directeur de l'Enseignement Supérieur, que le CNESER ne serait pas convoqué sur cette question.

Nous considérons qu'il ne peut s'agir ni sur la forme, ni sur le fond d'une réponse à notre demande du 13 décembre. Nous rappelons que cette demande d'un véritable débat sur la répartition des moyens est partagée par la quasi-totalité des organisations syndicales et des élus au CNESER qui ont, ensemble, refusé que soit ouvert le CNESER plénier du 13 décembre. Les documents et informations nécessaires n'ont été disponibles qu'avec retard pour ce qui est des emplois, ou n'ont pas été communiqués pour ce qui est des crédits et ne le sont toujours pas à l'heure présente. De ce point de vue, nous protestons avec vigueur contre la non transmission, encore à ce jour, à notre organisation syndicale de la répartition de la DGF pour les établissements, communiquée à la CPU le 15 décembre.

Nous devons vous rappeler avec la plus grande fermeté, que le CNESER assure la représentation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des grands intérêts nationaux, notamment éducatifs, culturels, scientifiques, économiques et sociaux. Qu'il « est obligatoirement consulté sur la répartition des dotations d'équipement et de fonctionnement entre les différents établissements » et qu'il « fait toutes propositions pour améliorer le fonctionnement des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ».

Le débat sur la répartition des moyens est d'autant plus nécessaire que l'année 2006, et donc le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, doivent être, selon nous, la première mise en œuvre d'une politique de recherche et d'enseignement supérieur à la mesure des exigences fortement exprimées dans les deux dernières années par la communauté scientifique, exigences reconnues par les plus hautes autorités de l'Etat. Le refus de convoquer le CNESER plénier sur cette question décisive constituerait une grave atteinte aux dispositions en vigueur, et directement une négation brutale du « dialogue social » -dont pourtant vous vous prévaliez- et du respect des instances prévues par les textes. Nous vous demandons donc de revenir sur les déclarations du Directeur de l'Enseignement Supérieur à la presse le 20 décembre.

Il est non seulement essentiel que le CNESER soit pleinement informé et qu'il puisse en débattre, mais il est de première importance que les graves difficultés que connaissent les établissements soient portées dans ce débat et dans les conclusions et propositions du CNESER. Vous ne pouvez ignorer les difficultés financières qui placent nombre d'établissements dans une situation difficile, voire intenable pour de nombreuses universités au bord d'une véritable crise financière. S'y ajoutent les obligations nouvelles imposées par un arrêté pris le 14 novembre 2005, et par la circulaire du 15 décembre, relatifs aux transferts vers les établissements, de l'essentiel des personnels en situation précaire, des charges et obligations sociales correspondantes. Cet arrêté et cette circulaire restés à ce jour confidentiels, n'ont été débattus dans aucune instance nationale représentative alors qu'ils posent des questions de fond, celle de la responsabilité de l'état en matière d'emploi scientifique, de garanties statutaires pour les personnels en situation précaire, pour les jeunes chercheurs en particulier.

Cette situation, nouvelle et particulièrement critique pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche, pour ses établissements, impose, dans le respect des règles de droit, que les débats dans un CNESER plénier pleinement informé et convoqué à cet effet se déroulent dans les conditions normales d'information et de transparence. C'est pourquoi nous exigeons que soient prises les dispositions nécessaires en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



*Gérard Aschiéri*



*Jean Fabbri*